



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 28 juin 2012

Hervé Matthey-Junod, Président, souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 33
Membres excusés : 6
Membres absents : 1
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15.3.2012
2. Nominations réglementaires
3. Communication du Bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Préavis 16/2012 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2011
6. Préavis 17/2012 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2011
7. Préavis 18/2012 : Aménagement d'un parking dans le PPA « Les Grands Vignes » en relation avec la piscine intercommunale (demande de crédit d'investissement)
8. Préavis 19/2012 : Modification du plan général d'affectation (PGA) au lieu-dit « Le Closelet »
9. Préavis 20/2012 : Demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)
10. Rapports des délégués aux associations intercommunales
11. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15.3.2012

Remarque en p. 6 :

Irène Christinet apporte une modification à son intervention comme suit :

« Irène Christinet aimerait savoir comment on pouvait demander aux neuf communes de participer aux frais du parking de la piscine si on refusait le préavis. »

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec sa modification, (1 abstention).

2. Nominations réglementaires

Les nominations réglementaires doivent avoir lieu, Hervé Matthey-Junod se retire pour laisser la place au vice-président.

Election du président : Dominique Fleury procède à l'élection du président.

Le président est d'accord de continuer son mandat. Toutefois, d'autres conseillers peuvent se présenter. Ce n'est pas le cas. Hervé Matthey-Junod est élu à l'unanimité.

Election du vice-président : Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, Dominique Fleury continue aussi son mandat et est élu à l'unanimité.

Election des scrutateurs :

Hervé Matthey-Junod propose de reconduire l'équipe en place avec l'accord de celle-ci. Le bureau se présente donc comme suit :

Danièle Herren et Jean-René Lepezzel, scrutateurs

Fabien Galand et Jean-Marc Errecart, vice-scrutateurs

Pascal Muriset et Pascal Guyot, suppléants.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le vote a lieu à main levée. Tous sont réélus à l'unanimité.

Election de la commission des finances :

Alexandre Rigamonti, Président, est sortant. Les autres membres souhaitent continuer. Jean-Marc Errecart propose Pascal Muriset comme suppléant. Celui-ci accepte. Il est élu à l'unanimité.

Election de la commission de gestion :

Pascal Ansermet, Président, est sortant. Les autres membres souhaitent continuer.

Dominique Fleury propose Patrik Berger comme suppléant. Celui-ci accepte. Il est élu à l'unanimité.

Comme Pascal Muriset est aussi membre du bureau, il doit se retirer de cette fonction. Christian Flückiger se propose et est élu à l'unanimité.

3. Communication du Bureau

- Hervé Matthey-Junod, Président, remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué activement à l'organisation et au bon déroulement du Giron de la Jeunesse, dont Monsieur Barras, Président de la manifestation.
- Il annonce que le bureau de vote se trouve dorénavant dans le bâtiment communal. Quelques corrections seront donc apportées aux tous ménages.
- Francis Baud avait demandé lors d'un précédent conseil pourquoi on ne publiait pas les jours de scrutin dans le journal « La Côte ». Après renseignements, il s'agit d'une publication facultative et le coût est de CHF 250.- par dimanche de vote. Le bureau a donc décidé de continuer de renoncer à ces publications d'une part pour éviter ces frais et d'autre part parce que nous avons déjà deux piliers publics au village et que très peu de personnes se rendent au Bureau de vote.
- Nous avons donné les adresses des conseillers au secrétariat du Conseil régional afin que ceux-ci reçoivent la newsletter régulièrement. Les personnes qui ne le souhaiteraient pas sont priées de s'annoncer au président.
- Rappel du fonctionnement des commissions ad hoc : c'est le bureau qui compose la commission puis c'est le président qui s'organise avec les autres membres. Si lui-même n'est pas là, il fait en sorte qu'un autre membre reprenne ad interim la présidence.

4. Communication de la Municipalité

Christian Pierrehumbert, Syndic :

- Remercie à son tour pour la bonne tenue du Giron. Il rappelle que le syndic est préposé lors d'un giron à l'organisation du rallye des syndics. 33 communes en faisaient partie (2-3 municipaux, sinon tous les syndics). Il y avait trois postes dans le village : à la fontaine couverte, à la place de jeux et à la ferme de Pascal Ansermet puis deux postes hors du village, soit à l'Abbaye de Bonmont et à la cabane forestière.

- La centrale thermique à bois : tout le remblayage a été fait, le goudron posé autour des tamis pour le remplissage des plaquettes et l'intérieur est pratiquement terminé. La mise en service sera reportée à fin septembre, car il faut faire tourner une des deux chaudières à 90 % de sa capacité.
- L'avancement de la piscine se fait pour le moment dans les délais : le carreleur est présent sur le chantier (42 palettes de carrelage), en parallèle le faux-plafond et l'électricité sont en train de s'exécuter. Normalement, les finitions seront attaquées dès le mois d'octobre.
- Dans le cadre du Giron, il a été décidé d'installer un réseau WIFI dans la salle communale. Il était libre d'accès pendant tout le Giron. La Municipalité réfléchit sur la possibilité de toujours le laisser libre d'accès ou de distribuer des codes d'accès aux personnes qui souhaiteraient se connecter lors de certaines manifestations tout en ayant un regard sur cette utilisation. Parallèlement, la connexion TV est installée sur la scène et la possibilité sera offerte de l'utiliser. De plus en plus de communes sont d'ailleurs en train de réfléchir pour offrir un accès libre au sein de leur village.

Georgette Ansermet, Municipale :

- La première phase de la rénovation des façades de l'Auberge communale est terminée et la deuxième phase débutera fin juillet.

Patrick Barras, Municipal :

- La brochure sur Région Nyon traite essentiellement de la réorganisation des transports publics. Ceux-ci sont en train de revoir leur boucle pour se calquer sur l'horaire des trains. Le projet tournait très bien, mais les CFF du jour au lendemain ont décalé leurs horaires de 2 min et le projet ne tenait plus la route. Plusieurs communes se sont élevées contre ce projet qui allait à l'encontre de ce que voulaient les communes. Le but est d'avoir des cadences au quart d'heure qui soient calquées sur les horaires des CFF tout en gardant notre confort entre les communes pour l'accès à la piscine.
- Les travaux de la route chemin des Grands Vignes ont débuté. Beaucoup d'eau avait ruisselé donc un drain a été posé du côté nord de la route.
- La lanterne devant le passage-piétons vers l'Auberge communale a été remplacé par une lanterne plus lumineuse.
- Lors de l'assemblée de la SADEC l'idée d'une taxe au sac a été discutée. Le système qui va être mis en place est un sac unique, une taxe unique et une couleur unique (prix : CHF 2.-) : les sacs seront collectés comme avant. Tous les camions sont équipés d'une balance et à la sortie du village le poids collecté est enregistré. L'entreprise rétrocède alors à la commune CHF 1.54 par sac, ce qui permet de financer l'incinération. Toutes les communes ont répondu. Ce système est prévu pour 2013 mais sera probablement mis en place en 2014.
- Giron : remerciements à toute la population, aux coups de main des bénévoles, aux collègues de la Municipalité de Chésereux et Gingins et aux sociétés locales.

Viktor Haesler, Municipal :

- Rappelle le contenu de la circulaire posée sur la table d'entrée : il s'agit d'entreprises qui se proposent de travailler dans certains domaines (élagage, nettoyage des toits, etc.) Ces gens n'ont souvent pas le permis pour les produits qu'ils utilisent. La prudence est de mise.
- La cabane forestière est en piteux état. Le toit prend l'eau, les tavillons sont arrachés et utilisés comme combustible. Le grill sera remplacé pour un plus résistant, et une rénovation complète est prévue en automne, notamment en donnant une pente plus inclinée au toit pour l'évacuation de l'eau et en changeant les tavillons par des planches en couvre-joints.

Roland Oppliger, Municipal :

- Remercie le Conseil de ne pas publier les convocations pour les scrutins, toute économie étant la bienvenue.
- Suite aux chaleurs de l'été 2003, le Conseil d'Etat a mis en place un plan canicule et a édité pour les personnes du 3^{ème} âge un guide afin de maintenir le plus possible les personnes à domicile. Ce guide sera distribué aux personnes de plus de 70 ans.
- Il rappelle à tous d'être vigilants à l'encontre des personnes plus âgées dans notre entourage.

Le Président revient brièvement sur le sujet des nominations statutaires. Patrik Berger et Pascal Muriset sont tous deux membres de la commission en matière d'impôts communaux. Il faut donc élire d'autres membres suppléants : Georges Lacôte et Alexandre Rigamonti se proposent et sont élus à l'unanimité.

5. Préavis 16/2012 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2011

Pascal Ansermet lit le rapport de la commission de gestion.

Roland Oppliger, Municipal, revient sur la conclusion de la commission qui suggérait que les futurs budgets soient adaptés au niveau des comptes 35314.00 et annonce que cela a déjà été fait et que pour le 43314.00 une adaptation sera effectuée. Lors du contrôle du fiduciaire il en est ressorti que les montants fixés dans deux préavis qui avaient été votés n'ont jamais été amortis. Il s'agit du crédit de faisabilité pour la piscine (montant CHF 104'264.55). Il devait être amorti l'année suivant l'étude, et le renouvellement du système informatique qui date de 2008 pour un montant de CHF 55'142.75. Ces deux montants sont en fait des « non-valeurs » et le fiduciaire propose de les amortir en une seule fois. La Municipalité a donc décidé de l'amortir sur cette année pour que cela ne préjuge pas les comptes de fonctionnement, ce sera prélevé sur la réserve générale.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Le préavis No 16/2012 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 17/2012 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2011

Heinz Maurer donne lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Le préavis No 17/2012 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 18/2012 : Aménagement d'un parking dans le PPA « Les Grands Vignes » en relation avec la piscine intercommunale (demande de crédit d'investissement)

Francis Baud donne lecture du rapport de la commission des finances.

Pascal Guyot donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

Patrick Barras commente sur la partie technique du parking comme suit :

- *Le parking de la piscine a été prévu par rapport à la circulation dans le village, soit l'apport de véhicules venant de l'extérieur.*
- *Le parking devant l'épicerie est desservi par une route à 30 km/h, quasiment une zone piétonne. Le but de cette zone est de donner accès au commerce et aux écoles et non de rajouter du trafic destiné à la piscine.*
- *L'étude pour le parking avait été demandée par les conseillers qui se faisaient du souci pour la circulation dans le village. Le nombre de places est de 47, nombre déterminé par le Canton.*

- Si le parking est partagé avec l'AIAB, cela nous donne la possibilité de l'utiliser pour d'autres manifestations.
- Par contre, si l'AIAB le possède, on ne pourra plus l'utiliser pour d'autres manifestations.
- La parking-tampon qui se trouve derrière la salle de gymnastique a déjà été amputé par la nouvelle chaufferie et il est desservi par une route qui sera barrée et accessible uniquement au personnel de la piscine et aux cyclistes. Elle ne permet pas un croisement.

Roland Oppliger commente sur la partie financière du parking et revient tout d'abord sur la façon dont est financée l'AIAB. Il y a une partie administrative, soit le déroulement administratif de l'AIAB qui est financé par les communes participantes. Ces frais sont répartis au nombre d'habitants. Chéserey paie environ 15,7 % des frais administratifs qui sont d'environ CHF 8'000.- pour notre commune et cette partie n'est pas touchée par ce projet. Puis, la seule partie « revenus » de l'AIAB consiste en ses locations : l'AIAB n'est autre qu'une grosse agence immobilière qui loue ses locaux. Le plus gros locataire est l'école qui représente environ 16 % des charges de location.

Le crédit est de CHF 490'000.-, la moitié étant payée par Chéserey et l'autre moitié par l'AIAB. Ce genre de construction est amorti sur 25 ans. La part que Chéserey devrait amortir par année est de CHF 9'800.- (même somme pour l'AIAB). Il faut compter les intérêts débiteurs, soit CHF 1'225.- par année. Somme totale par année : CHF 11'025 pour notre part. Si on ajoute encore la part AIAB, la part « école » CHF 1'765.-, le parking coûterait à la commune pour la première année la somme de CHF 12'790.- soit 0,08 points d'impôts.

Dans la variante de la commission des finances, c'est l'AIAB qui prend tout en charge, soit CHF 19'600.- à amortir. CHF 2'450.- d'intérêts sont à payer. La somme totale par année serait de CHF 22'060.- et la part revenant à Chéserey serait de CHF 3'530.- La différence entre la proposition de la Municipalité et celle de la commission des finances est de CHF 9'000.- par année = 0,02 points d'impôts.

La Municipalité est d'avis qu'il ne faut pas renégocier : il s'agit d'une somme qu'on peut supporter.

La discussion est ouverte.

Jean-Robert Küffer revient sur l'argument évoqué par Patrick Barras, Municipal, selon lequel l'AIAB ne nous permettrait pas d'utiliser « son » parking pour nos manifestations. Il estime que l'argument n'est pas valable. De plus, les manifestations qui nécessitent des places de parc supplémentaires sont relativement rares. Il est favorable à une négociation avec l'AIAB.

Patrick Barras, Municipal, répond que les parkings mis à disposition pour le Giron, par exemple, ont été loués. Il est vrai que nous avons peu de manifestations pour le moment, mais il y en aura plus quand la piscine sera fonctionnelle (matches, démonstrations, championnats, etc)

Dominique Vallet de Villeneuve demande une précision en cas de négociation. Si les coûts du parking sont partagés entre l'AIAB et Chéserey, l'AIAB prendra-t-elle aussi en charge l'entretien futur du parking.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond que tout n'est pas encore figé dans l'exploitation de la piscine. On envisage de le faire d'une manière logique avec les gens qui sont en place. La Municipalité étudie diverses options, notamment de s'occuper de la totalité de l'entretien avec facturation à l'AIAB pour les heures de balayage, nettoyage, taille des haies, etc.

Dominique Vallet de Villeneuve s'étonne que la question de l'entretien ne soit pas discutée au moment même de la construction.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'il faut bien faire la différence. Tout d'abord, c'est Chéserey qui payait le tout. Puis, pour le projet de la route, le Conseil communal a voté pour le cofinancement. C'est ensuite la responsabilité de la Municipalité d'étudier les diverses options pour l'entretien et la maintenance. Si la commission de gestion estime ensuite que celle-ci a mal fait son travail, elle pourra l'indiquer dans son rapport.

Le financement intégral par l'AIAB va poser des problèmes. Il n'est pas logique que le parking soit construit sur le territoire communal et financé par quelqu'un d'autre. Les utilisateurs autres que la piscine (tennis, par exemple) viendront forcément sur ce parking. C'est dans l'utilisation quotidienne de ce parking qu'on va entrer en conflit : on n'a pas le temps et le personnel pour faire la police. L'AIAB est une entité autonome qui finance toute seule ce parking. Les communes participent au déficit de l'AIAB s'il y en a.

L'amortissement et les frais supportés par l'AIAB ne sont pas partie intégrante de ce que la commune paie. On continue à collaborer sur des montants qui restent malgré tout modestes : les chiffres que Roland Oppliger, Municipal, a avancés montrent qu'on ne met pas en péril le fonctionnement de la commune mais on simplifie la vie future de la commune et la cohabitation avec cette piscine.

Jean-René Lepezzel a trois questions : il souhaite savoir si le parking sera payant et si ce n'est pas le cas, s'il y aura une prime à la mobilité douce, une réduction à l'entrée de la piscine pour les personnes qui utiliseraient les transports publics. Il revient également sur les propos de Roland Oppliger, Municipal, indiquant des taux d'intérêts à 0.5 % mais rappelle que ces taux ne seront pas durables compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'évolution des finances. Il est satisfait que les personnes qui viennent jouer au foot ne stationneront enfin plus sur la route mais sur le nouveau parking.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'un parking payant n'est pas prévu, car des contrôles sont alors nécessaires. Les seuls tarifs prévus sont ceux des communes de l'AIAB et ceux extérieurs à ces communes. Il n'y aura pas de guichet mais une machine automatique et un tarif unique. Les personnes qui voudront bénéficier de tarif préférentiel devront se rendre au greffe de leur commune. De plus, Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'aucune réflexion n'a été menée pour une mobilité douce.

Alexandre Rigamonti clarifie que la commission des finances n'a jamais remis en question l'utilité de ce parking. Mais cette commission a toujours eu à cœur d'être très près des finances de la commune, elle est inquiète depuis quelques années de l'évolution négative et veut tirer la sonnette d'alarme assez tôt pour faire face à toute éventualité. Les taux d'intérêt partiront à la hausse : une différence de CHF 9'000.- est peut-être ridicule mais il faut toutefois rester attentifs et prudents.

Pascal Ansermet revient sur le fond de la question : il se présente comme « L'agriculteur qui met à disposition son champ » pour les voitures et dit que ce n'est pas toujours évident. Il remarque que les personnes qui utilisent le terrain Omnisport se garent souvent à la sauvage ou dans son champ et pense qu'on doit accepter ce nouveau parking qui résoudra bien des problèmes. Il ajoute qu'il y a peu de manifestations mais il y en a tout de même : après le Giron, il a laissé son champ en parking pour accueillir une manifestation de la paroisse catholique.

Roland Oppliger, Municipal, rebondit sur la question des taux d'intérêt puisque les banquiers présents prédisent une forte hausse. De son côté il a sa vision et celle d'autres banquiers qui disent que les taux ne vont pas tant augmenter. Pour lui, il ne faut pas faire un argument du taux d'intérêt. Au départ Chésereux voulait faire ce parking seule et il aurait été rentable. Le conseil et la commission des finances ont souhaité un cofinancement de l'AIAB. La Municipalité a négocié dans ce sens et a finalement obtenu le financement par moitié par l'AIAB. Il pense que la Municipalité a fait son travail en allant dans le sens du Conseil. Mais pour lui la meilleure solution est le financement par Chésereux toute seule et faire payer l'AIAB.

François Mathey résume comme suit : il y a trois solutions, la première est le financement par la commune, la deuxième par l'AIAB et la troisième serait un cofinancement. Si on refusait le préavis, le parking ne serait pas prêt pour l'inauguration vu que le Conseil devrait revoter en septembre sur un nouveau préavis. Le projet de piscine a été accepté ainsi qu'une route d'accès. Ce projet a permis indirectement de passer à l'énergie renouvelable pour chauffer les bâtiments communaux. A son avis il faut aller jusqu'au bout.

Francis Baud pense que les 23 places supplémentaires ne résoudront pas le problème du champ de Pascal Ansermet. On nous dit que le parking actuel est entièrement suffisant pour répondre à la demande, puis on apprend qu'il faut 23 places de plus. On décide d'économiser CHF 250.- pour la publication des convocations pour les scrutins et on dépense CHF 9'000.- d'autre part. Francis Baud a de la peine à comprendre cette logique.

Christian Pierrehumbert, Syndic, rappelle qu'à fin mars l'AIAB a déjà voté le financement de la moitié du parking. Ce sera donc compliqué si le Conseil refuse le préavis à moins que l'amendement implique le financement total par la commune de Chésereux, ce qui ne semble pas être le cas. Il revient sur les CHF 250.- économisés en disant que cette dépense est inutile, alors que les CHF 9'000.- sont utiles.

Edmond Granges ajoute qu'on ne sait pas si les taux d'intérêts vont monter ou baisser, mais si l'amortissement doit se faire sur 25 ans, il faudrait que l'emprunt ait un risque de taux d'intérêt à la hausse. Il est important de mélanger le risque de prêt et le taux d'amortissement. Par ailleurs, il invoque l'exemple de la piscine des Vernets à Genève dont le parking était longtemps gratuit et qui

est maintenant payant avec une barrière à l'entrée. Ce serait une possibilité future pour notre parking.

Jean-René Lepezzel a bien noté que ce préavis est un « non-choix ». Nous avons dû voter pour la route d'accès, maintenant pour le parking et on nous dit que si nous ne votons pas favorablement, il n'y aura pas d'inauguration. Il déplore le fait que toutes les annexes à ce projet n'aient pas été considérées dès le début.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond que dès le début du projet la Municipalité a toujours annoncé la mise de fonds de 5 millions de la commune, un droit de superficie pour ce bâtiment gratuit, ainsi qu'une route – le PPA le mentionnait. Pour le parking, la Municipalité a toujours dit que la commune voulait le financer et le louer. Si nous sommes aujourd'hui dans cette situation, c'est parce que la Municipalité a écouté la volonté du Conseil communal qui voulait un cofinancement. En allant à l'AIAB, elle a obtenu le cofinancement et défendu ce projet devant toutes les communes. Il ajoute qu'entre le début des soumissions en 2007 et 2010, il y a eu 5 % d'augmentation. Cette différence sera payée par l'AIAB pour un bâtiment qui fera la renommée du village. Si le préavis est refusé, l'inauguration aura lieu de toute façon le 12.12.2012 à 12h12 et le parking sera adapté en conséquence.

Jean-Marc Errecart demande pourquoi les mêmes personnes qui ont demandé le cofinancement le rejettent maintenant.

Jean-Robert Küffer répond que entre l'idée du cofinancement et maintenant, il y a eu la surprise de l'Etat de Vaud nous annonçant que nous devons restituer de l'argent à certains contribuables, ainsi que l'état inquiétant de nos finances communales en général.

Vote :

Avis favorables au préavis : 21

Avis contraires : 7

Abstentions : 4

Le préavis No 18/2012 est accepté à la majorité.

8. Préavis 19/2012 : Modification du plan général d'affectation (PGA) au lieu-dit « Le Closelet »

Christian Flückiger donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme.

Christian Pierrehumbert, Syndic, ne voudrait pas que ce préavis se cantonne à une décision administrative. Il s'agit d'un problème avec l'Etat de Vaud qui fait preuve d'une rigidité à l'application du règlement. Lors de la construction des parcelles 480 et 116, l'Etat n'a pas fait de remarques. Mais au moment où la numérisation a eu lieu, l'Etat n'a pas voulu changer et a exigé un rapport préliminaire et un préavis au Conseil communal. Il est possible qu'on doive procéder de la même manière pour d'autres parcelles.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Le préavis No 19/2012 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 20/2012 : Demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)

Henriette Hauser donne lecture du rapport de la commission ad hoc

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Le préavis No 20/2012 est accepté à l'unanimité.

10. Rapports des délégués aux associations intercommunales

Délégué de l'AIAB : Dominique Fleury, rapporte en tant que délégué de l'AIAB.

- Les délégués se sont retrouvés le 27 juin 2012 à la piscine pour la séance de l'AIAB pour une visite guidée en présence du syndic. Ils ont aussi été mis au courant des nombreuses demandes et réservations pour les cours de natation, aquagym, etc.
- L'AIAB a inauguré le nouveau hangar à bois à Trélex en juin.
- Des rénovations de l'école de Borex auront lieu en 2013 mais les préavis n'étaient pas encore prêts.

Il n'y a pas d'autres rapports de délégués.

11. Divers

Pascal Ansermet évoque le problème des sachets à crottes de chien et plus précisément le manque de savoir-vivre des propriétaires qui laissent ceux-ci au bord de la route. Il suggère que des poubelles soient ajoutées vers la borne hydrante ainsi que vers la cabane de Clément.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'en principe il y a une poubelle à chaque distributeur de sachets. Il promet de faire un tour avec lui et l'employé communal pour voir s'il y a des endroits plus opportuns pour placer des poubelles.

François Mathey rebondit sur cette question en disant que les sachets de couleur jaune ou rouge sont moins jetés et l'employé communal les voit à temps en passant la débroussailleuse. Il souhaite également que la circulaire sur la pollution dont a parlé Viktor Haesler, Municipal, soit distribuée à toute la population.

Dominique Fleury se demande où est passé le magnifique tableau d'orientation à la Barrillette.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'il est en réparation. Il avait été cassé et l'humidité commençait à entrer sous la vitre. La réparation coûtera CHF 7'000.- répartis entre les communes d'Asse-et-Boiron. Il sera reposé dès que possible.

Hervé Matthey-Junod, Président, a reçu de la FEDEVACO, la Fédération Vaudoise de Coopération, le rapport annuel qu'il tient à disposition des intéressés.

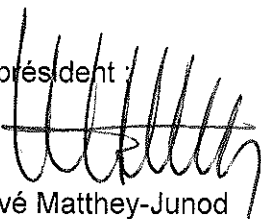
Irène Christinet s'est rendue à une réunion à Région Nyon avec trois autres personnes. Le plan des bus leur a été remis lors de cette soirée et elle aimerait savoir si les gens qui font le planning, prennent effectivement le bus. Le but étant de pouvoir se rendre à Nyon rapidement, le dessin présenté montre plutôt un trajet de 30 minutes. Elle propose également un trajet en montant la route Blanche jusqu'à Gingins pour desservir les nombreuses villas entre la route Blanche et Gingins.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond que l'idée qui a germé il y a environ deux ans est de faire une boucle de circulation entre tous les villages. Toutes les considérations de trajets sont dictées par le volume de passagers et les temps horaires à respecter en regard de ceux des CFF. Une série de mesures sera mise en place : lignes prioritaires à Nyon, suppression des seuils de Signy.

Pour décembre 2012 les lignes de bus actuelles restent inchangées. Le projet de la boucle est prévu pour décembre 2013. L'idée est également de réduire le coût des transports scolaires en transportant les élèves du secondaire à l'école de Borex-Crassier.


Patrick Barras, Municipal, annonce le score du match de ce soir, soit 2-0 pour l'Italie.

Hervé Matthey-Junod, Président, clôt la séance à 22h10.

Le président :

 Hervé Matthey-Junod



La secrétaire :


 Lilly Steimer